deboeck SUPÉRIEUR

L'État en action dans Mondes en développement

Fabienne Leloup

Dans Mondes en développement 2022/3 (N° 199-200), pages 97 à 106
Éditions De Boeck Supérieur

ISSN 0302-3052
ISBN 9782807398207
DOI 10.3917/med.199.0101

Article disponible en ligne à l'adresse
https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2022-3-page-97.htm

CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.
La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

© De Boeck Supérieur | Téléchargé le 06/06/2023 sur www.cairn.info via Université Catholique de Louvain (IP: 193.190.244.20)

DOI : 10.3917/med.200.0097

L'État en action dans *Mondes en développement*

Fabienne LELOUP[1]

En près de 200 numéros, quel traitement la revue *Mondes en développement,* consacrée aux modes et trajectoires de développement dans le monde, réserve-t-elle à l'étude de l'État, de l'action publique et du politique ? L'examen des dossiers thématiques et d'un échantillon d'articles permet de retracer les rôles, les défis et les enjeux posés par l'État au cours des dernières décennies. Cette analyse est introduite par le point de vue établi par la Banque mondiale dans ses rapports annuels et mise en perspective par des travaux de synthèse récents menés autour de l'action publique en Afrique et en Amérique latine.

Mots-clés : État, action publique, gouvernance, développement

Classification JEL : H1, H7, R5

The state as an actor in Mondes en développement

Over nearly two hundred issues, how has *Mondes en développement*, which is devoted to modes and trajectories of development around the world, studied the state, public action, and politics? Through an examination of the journal's themed issues, and a sample of individual papers, it is possible to trace the roles, challenges, and issues raised by the state in recent decades. This analysis is introduced by the point of view given by the World Bank in its annual reports and put into perspective by recent synthesis work carried out on public action in Africa and Latin America.

Keywords: state, public action, governance, development

[1] Université catholique de Louvain (UCLouvain – FUCaM – Mons), Institut Science Politique Europe (ISPOLE). fabienne.leloup@uclouvain.be

© De Boeck Supérieur | Téléchargé le 06/06/2023 sur www.cairn.info via Université Catholique de Louvain (IP: 193.190.244.20)

Dès le cinquième numéro de *Mondes en développement*, la dimension politique s'affirme : nous sommes en 1974 et le thème du dossier *Pétrole, grandes firmes et nations* s'inscrit dans les enjeux géopolitiques et énergétiques des États.

L'examen global des titres des dossiers thématiques reflète la présence continue du politique et de l'État au sein de la revue dédiée à l'analyse du développement. Plus précisément, 23 dossiers insèrent explicitement une variable politique ou publique dans leur titre. Il s'agit de régimes politiques ou d'analyse du politique, comme dans le n° 99 de 1997 *La double transition du socialisme et du sous-développement en Chine et au Vietnam : vers le socialisme de marché* ou, plus récemment, le n° 188 *Expériences de développement en Amérique latine : la politique et l'économie*, et encore le n° 198 *Acteurs économiques et pouvoir politique au Maghreb et au Moyen Orient post-2011*. Plus globalement, c'est la place des institutions, au sens large, qui est discutée, depuis le numéro 128 *Institutions, coopération, ouverture, inégalités Chine Turquie Afrique* jusqu'au numéro 184 *Migration et institutions*. L'action publique s'affirme très présente : le numéro 143 traite explicitement des *Acteurs publics et* (du) *développement* ; elle est étudiée à travers les politiques publiques (comme le numéro 187 consacré aux politiques de santé ou le numéro 190 consacré aux politiques de l'emploi) ou par l'examen des processus de décentralisation analysés en lien avec la démocratisation (n° 133), l'environnement (n° 141) ou le service de l'eau (n° 155). Enfin, la question de la gouvernance et de la gouvernabilité est également traitée : en 1994, elle est approfondie dans le contexte des défis mondiaux et de la mondialisation (n° 88) et, après 2005, elle est appliquée au développement durable (n° 136), à l'urgence (n° 137), au transfrontalier (n° 177) ou encore aux ressources naturelles (n° 179).

Au-delà de ces dossiers thématiques, système politique, institution – qu'elle soit locale, nationale ou internationale –, et action publique sont omniprésents dans les travaux publiés par la revue. *A minima*, ils le sont dans les contextes socio-historiques, les cadres législatifs ou les causes des changements invoqués dans le positionnement introductif des articles ou dans leurs perspectives de fin. L'État, le processus politique (*politics*), la politique (*policy*) s'avèrent des éléments substantiels à l'étude du développement et spécifiquement aux travaux publiés dans *Mondes en développement*.

Dans cet article nous nous attardons sur l'évolution de la place assignée à l'État dans le développement au sein des divers numéros, surtout depuis 1997, date du numéro 100 qui proposait déjà un premier bilan de la revue. Notre questionnement se centre sur les interrogations suivantes : quel est le rôle de l'État et des acteurs publics ? quels partenariats et quels processus décisionnels et de mises en œuvre sont mis en évidence ? quelles échelles institutionnelles sont prises en compte ? Il s'agit d'étudier l'État comme acteur du développement, l'État en action (Muller, 2004) ; les débats sur les partis, les régimes politiques ou la citoyenneté ne seront pas abordés.

© De Boeck Supérieur | Téléchargé le 06/06/2023 sur www.cairn.info via Université Catholique de Louvain (IP: 193.190.244.20)

Une première partie synthétise la place assignée à l'action publique et à l'État par la Banque mondiale, telle qu'elle apparaît dans les introductions de ses rapports mondiaux depuis 2000. Ce cadre global étant posé, une deuxième et une troisième parties repèrent et structurent un ensemble d'éléments relatifs à cette place de l'État et de l'action publique, tels qu'ils sont étudiés dans une série d'articles de *Mondes en développement* portant à la fois sur l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie[2]. La dernière partie met en perspective ces enseignements afin d'aider à réfléchir à l'action publique aujourd'hui.

1. LA BANQUE MONDIALE ET L'ÉTAT

Comme l'écrit Jean-Marie Wautelet (2008, 11), après un État jouant un rôle moteur dans le développement national, *« s'installe (…), dans les années 2000, l'ambivalence d'un État considéré à la fois comme incontournable et absent, prédateur et nécessaire »*. L'État se retrouve enjoint d'œuvrer sur les bases des principes du marché, que ce soit *via* des politiques de privatisation ou des partenariats avec les acteurs privés – marchands ou associatifs –, ou encore par la mise en place de bonne gouvernance et de processus de modernisation performative dans l'administration (Leloup, 2008).

Cinq rapports de la Banque mondiale qui ont jalonné les années 2000 (2001, 2005, 2010, 2015 et 2021) confirment ces missions réservées aux États. En 2000, le rapport (Banque mondiale, 2001) rappelle que l'État a comme mission de produire des services et de favoriser l'acquisition d'actifs par les populations, entre autres par son pouvoir redistributif ; les institutions publiques doivent, pour être plus attentives aux pauvres, réviser leurs modes de fonctionnement et devenir plus efficaces. La société civile, en ce compris les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et le secteur public doivent œuvrer ensemble pour atteindre les objectifs de lutte contre la pauvreté et assurer la délivrance des services publics tels que les services de santé ou d'éducation ; l'État est, en outre, encouragé à créer des alliances avec les communautés locales (Banque mondiale, 2001).

Au tournant du XXIe siècle, les instances internationales se focalisent sur la lutte contre la pauvreté. Lors du Sommet du Millénaire, en septembre 2000, un nouveau partenariat mondial est établi afin de réduire l'extrême pauvreté et afin de construire un monde au sein duquel les besoins humains et les droits fondamentaux seraient satisfaits (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2010). Pour ce faire, huit objectifs, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), définissent un plan global

[2] En plus d'un travail sur les dossiers thématiques concernés dans leur globalité, une sélection de 22 articles a été faite à partir de mots-clef et du classement CAIRN et ont été spécifiquement analysés à partir d'une grille en cinq variables (acteur public, échelle, action, processus et spécificité).

© De Boeck Supérieur | Téléchargé le 06/06/2023 sur www.cairn.info via Université Catholique de Louvain (IP: 193.190.244.20)

d'action. Parmi les objectifs, seul le huitième est lié aux institutions ou au politique : il s'agit de mettre en place un partenariat pour le développement. Décomposé en cinq cibles, l'objectif vise l'insertion dans le marché et, de façon explicite, la coopération avec le secteur privé, dont l'industrie pharmaceutique. Cinq ans plus tard, dans son rapport annuel, la Banque mondiale (2005) reprend les huit OMD, réaffirme la nécessité du triple partenariat entre secteur public, secteur privé et société civile et souligne l'obligation pour les États de lutter contre la corruption et de promouvoir la bonne gouvernance dans ses institutions publiques. En 2010 (Banque mondiale, 2010), la crise financière de 2008 et l'émergence d'autres crises et conflits ne modifient pas les directions et les missions : il s'agit toujours pour l'État de veiller à améliorer la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption et, en 2015 (Banque mondiale, 2015), le renforcement du secteur privé est à nouveau encouragé ainsi que l'appel à un État plus performant, notamment en termes de services publics ; le rapport de la Banque mondiale insiste également sur la modernisation des institutions publiques.

En 2015, l'ensemble des États membres de l'ONU adoptent 17 objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parmi ces 17 ODD, deux concernent des enjeux institutionnels ou politiques. L'objectif 16, *Paix, justice et institutions efficaces*, entend « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes » et dans ce cadre interpelle les gouvernements aux côtés de la société civile et des populations locales afin de « trouver des solutions durables aux conflits et à l'insécurité » (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2020, 56). L'État se doit de renforcer l'état de droit, lutter contre la corruption et permettre une participation de tous. L'objectif 17, *Partenariats pour la réalisation des objectifs*, réitère la nécessaire coopération mondiale, dont l'aide publique au développement, pour assurer ce partenariat. Le rapport annuel de la Banque mondiale (2021) souligne à nouveau le nécessaire partenariat entre État et secteur privé, non seulement dans la lutte contre les pandémies mais aussi pour assurer l'efficacité des services aux populations ; la Banque mondiale y rappelle la fragilité de certains États, fragilité due à leur endettement, aux conflits ou à une mauvaise gouvernance de leurs institutions. L'État se révèle donc, pour la Banque mondiale, comme un des trois partenaires du développement, aux côtés du secteur privé et de la société civile, incluant associations, ONG et communautés locales. Le renforcement de son action nécessite un management de la performance, une bonne gouvernance et la recherche d'efficacité dans les entreprises et les services publics.

© De Boeck Supérieur | Téléchargé le 06/06/2023 sur www.cairn.info via Université Catholique de Louvain (IP: 193.190.244.20)

Analysons maintenant comment la revue *Mondes en développement* a défini les missions de l'État et ses spécificités (partie 2). Nous détaillerons dans la partie 3 ses rapports aux autres acteurs et les processus de gouvernance étudiés.

2. L'ÉTAT, L'ACTION PUBLIQUE ET *MONDES EN DÉVELOPPEMENT*

Avant tout, nous notons que, dans la lignée des prescriptions prônées par la Banque mondiale, la revue *Mondes en développement* aborde elle aussi la question de la restructuration de l'État, au profit de la libéralisation du marché et de la privatisation. Les politiques nationales visant la transformation des secteurs en vue de davantage de performance ou d'efficience sont appliquées tout en étant, dans un certain nombre de cas, assorties de politiques commerciales restrictives, prônant un contrôle des exportations, des quotas nationaux ou une stratégie de substitution des importations. Les impacts de l'ouverture des marchés, *via* par exemple des appels d'offre pour des titres forestiers au Cameroun (Fournier et Karsenty, 2008), ou la diminution des activités de régulation de l'État en matière de politique industrielle en Inde (Seethanen, 2008), sont associés à de tels processus de correction : ainsi, en Inde, ce sont des entreprises publiques, assorties d'objectifs de performance, qui mettent en œuvre l'objectif de retrait de l'État tout en conservant une logique d'utilité publique.

La revue traite les rentes des élites gouvernementales (Aknin et Serfati, 2008), la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Cette lutte passe par divers moyens ; ainsi est nommé un observateur indépendant destiné à limiter les pratiques discrétionnaires d'attribution des titres, dans le cas des politiques forestières restrictives du Cameroun étudié par Fournier et Karsenty (2008). Sont en plus étudiés la fiscalité des entreprises formelles ou les pratiques budgétaires nationales (Bertinelli et *al.,* 2021*).*

Les articles abordent la capacité des États à développer de nouveaux instruments permettant de rééquilibrer en partie les processus de libéralisation. Ainsi, l'innovation de l'acteur public en général s'illustre par divers processus dont l'émergence de commissions transfrontalières, à côté de classiques traités binationaux (Choi et Ng, 2017), ou la gestion partagée d'espaces communs (Kauffer et *al.*, 2017). Le travail développé par Lapeyre (2006) explicite l'usage, en Namibie, de contrats de partenariat privé-public permettant d'éviter une mainmise du secteur privé dans les négociations en matière touristique et de commercialisation des ressources naturelles grâce à une délégation et à un renforcement du pouvoir de négociation des « *conservancies* » ou communautés locales.

Plus généralement, comme énoncé dans l'introduction, de multiples articles se centrent sur l'étude de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques

© De Boeck Supérieur | Téléchargé le 06/06/2023 sur www.cairn.info via Université Catholique de Louvain (IP: 193.190.244.20)

publiques. À partir du contexte latino-américain, une discussion du *policy making* est proposée (Larrouqué, 2019). Citons encore, parmi les travaux récemment publiés, l'analyse de la politique de subventionnement des engrais agricoles (Sawadogo et Maisonave, 2021) ou la politique de lutte contre la sous-nutrition (Bérenger et Vérez, 2021).

Mondes en développement aborde en outre le cadre de la décentralisation. Plusieurs articles sont consacrés à l'effectivité de la décentralisation : V. Somville (2006) compare ainsi la situation particulière de l'État indien du Kérala à d'autres États et au contexte en Afrique subsaharienne et souligne les problèmes de corruption, de patronage politique et d'expertise notamment technique posés par cette décentralisation. Le rôle des communautés locales est mis en exergue comme partenaire de l'action publique, en tant que garant traditionnel dans le contexte forestier et, plus largement, d'équilibre environnemental (Fournier et Karsenty, 2008) ou en tant que contrepartie dans un rapport de force, par exemple dans la gestion de l'approvisionnement en eau au Cameroun (Ngefor, 2011).

Enfin, les auteurs abordent non seulement l'action des gouvernements nationaux ou locaux mais aussi le rôle des ministères, de l'administration publique et des fonctionnaires en plus de la place des élites politiques

3. L'ÉTAT, LES AUTRES ACTEURS ET LA GOUVERNANCE DANS *MONDES EN DÉVELOPPEMENT*

Les acteurs publics sont étudiés en interaction avec les organisations internationales, les entreprises, les autres pays – pour partie industrialisés (Wautelet, 2008) – ou les élites militaires et économiques (Aknin et Serfati, 2008). Ils agissent avec la société civile, c'est-à-dire les associations ou les organisations non gouvernementales. Le dossier du numéro 124, en 2003, pose la question « Quels acteurs pour quel développement » et les numéros 139 (2007/3) et 159 (2012) débattent des organisations de la société civile et de leur construction. Andion (2006) souligne l'évolution de l'interaction des organisations non gouvernementales avec l'État au sens large : historiquement ce lien était considéré plutôt négativement par les institutions, aujourd'hui il permet des échanges et des coordinations.

Spécifiquement depuis les années 2000, l'action publique est élargie à l'action collective, amenant d'autres acteurs que l'acteur public à intervenir pour le bien-être collectif. Cette action est examinée, en marge, ou en cohérence, avec les politiques publiques. Dans le cas de l'étude des mobilisations des habitants de Villa El Salvador, de nouvelles formes d'action collective sont ainsi engendrées par le contexte complexe national (Burgos-Vigna, 2003). D'autres auteurs, tels que Avom et *al.* (2021), élargissent la notion d'acteurs locaux aux

© De Boeck Supérieur | Téléchargé le 06/06/2023 sur www.cairn.info via Université Catholique de Louvain (IP: 193.190.244.20)

metteurs en œuvre des politiques publiques et incluent, parmi les acteurs de la décentralisation éducative, les écoles, publiques ou communautaires, autour de la notion de biens publics locaux.

L'analyse de la gouvernance se retrouve dans divers titres et contenus. Cet élargissement à d'autres acteurs et à des règles moins institutionnalisées est illustré dans le cas de la gestion de bassins hydrographiques transfrontaliers où la coordination uniquement nationale n'est plus suffisante (Kauffer et *al.*, 2017 ; Choi er Ng, 2017). Elle l'est également dans le cas de la gestion du principe de précaution (Poirot, 2006). Remarquons aussi l'analyse du gouvernement hongkongais (Lee et Chu, 2017) qui introduit au processus de gouvernance par réseau, processus qui inclut des entrepreneurs politiques publics et privés au côté du gouvernement national.

De nombreux articles sont centrés sur une perspective nationale ou locale. Cependant, plusieurs traitent d'organisations et de processus régionaux ou internationaux. L'analyse des politiques publiques et de l'action publique abordent les relations internationales et les processus de mondialisation, comme le n° 174 consacré en 2016 aux OMD et aux ODD *Quels indicateurs pour le développement ?* La gouvernance mondialisée écologique (Quenault, 2006) met, quant à elle, l'accent sur l'interdépendance des États et souligne l'importance d'engagements communs, même s'ils sont différenciés. D'autres articles approfondissent les instances de coordination nationale des organisations internationales, comme dans le cadre de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'analyse socio-politique des instances de coordination nationale du Fonds mondial (Eboko et *al.*, 2015).

Notons que peu d'articles s'attardent sur l'imbrication des diverses échelles – en dehors d'un contexte introductif – et se centrent soit sur les liens entre décisions internationales et politiques publiques nationales, soit sur l'impact des décisions publiques nationales et des actions locales. Quelques articles font exceptions, et associent à l'action des États la mise en place de processus de gouvernance transnationale ou mondiale. Ainsi, l'article de Kauffer et *al.* (2017) associe autour de la question de la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers l'étude des cadres contraignants internationaux, la création par les gouvernements centraux de nouveaux espaces de gestion et l'émergence d'un processus de gouvernance regroupant associations, intercommunales, ONG et pouvoirs locaux. De même, G. Froger (2006) montre comment les normes internationales amènent les États à élaborer des processus de gouvernance négociés et multi-acteurs.

4. PERSPECTIVES POUR ANALYSER L'ACTION PUBLIQUE AUJOURD'HUI

Afin de compléter cette analyse des articles de *Mondes en développement* et en guise de perspectives, nous nous proposons de contextualiser ces résultats en

© De Boeck Supérieur | Téléchargé le 06/06/2023 sur www.cairn.info via Université Catholique de Louvain (IP: 193.190.244.20)

les comparants aux résultats obtenus dans trois travaux récents relatifs à l'action publique dans les Suds. Deux concernent l'Afrique : *Regards sur l'action publique en Afrique* (Lavigne Delville, 2017) et *Penser l'action publique en contextes africains. Les enjeux d'une décentration* (Darbon et Provini, 2018) et un l'Amérique latine : *Étudier les transformations de l'action publique en Amérique latine : de terrains exotiques à la fécondité exceptionnelle d'enquêtes situées* (Barrault-Stella, Maillet et Vommaro, 2019).

Comme dans les articles de *Mondes en développement,* ces synthèses mettent en évidence la nécessité d'étudier l'action publique comme une construction collective. Cela ne signifie pas que les acteurs publics sont absents ; ils agissent en réalité en interaction avec d'autres parties prenantes, tous collectivement deviennent capables de mettre en œuvre des décisions, d'élaborer des propositions, voire de structurer la priorisation des problèmes à traiter.

L'analyse de l'État implique immanquablement l'analyse de ses moyens d'action et de contrôle. Comme l'indiquent divers articles de *Mondes en développement*, les politiques commerciales constituent (aujourd'hui encore) des sources privilégiées de financement, à côté de politiques fiscales souvent défaillantes. La capacité d'action reste dépendante des régimes d'aide, après les interventions coloniales et les projets de développement, mais aussi des mécanismes de financement des bailleurs. Comme les articles de *Mondes en développement* le discutent, ces synthèses montrent que la pluralité des acteurs peut amener le risque d'une dépolitisation des problèmes publics, limitant la discussion des normes et de la légitimation des décisions et favorisant une pseudo-neutralité, par exemple en ce qui concerne les questions environnementales. Par ailleurs, un espace de pluralités de normes apparaît de nos jours. Dans le cas des États africains, la réinterprétation des cadres des politiques menées est constatée, en coproduction avec leurs autorités régionales ou locales et les bailleurs (Lavigne-Delville, 2015) ; ce pluralisme normatif est souligné dans les politiques foncières, comme le rappellent Darbon et Provini (2018).

Un dernier point inhérent à la question de l'État porte sur l'impact des conflits et des guerres sur la chose publique. Fréquemment visibilisé dans les media et amplement utilisé pour justifier une absence d'action des États, cet impact a été traité dans les articles de *Mondes en développement* comme dans ces synthèses, notamment dans le contexte des guerres pour les ressources et des enjeux géopolitiques internationaux sur le développement. Le conflit amène une perte de souveraineté, ce qui entraîne une raréfaction des services publics et, dans certains cas, engendre la modification du territoire-même du pays par l'occupation de milices ou autres groupes rebelles.

© De Boeck Supérieur | Téléchargé le 06/06/2023 sur www.cairn.info via Université Catholique de Louvain (IP: 193.190.244.20)

CONCLUSION

L'analyse de *Mondes en développement* le met en évidence : la place de l'État dans les études en développement est affirmée. La prise en compte des trajectoires historiques et politiques de chaque réalité s'avère, pour ce faire, incontournable, afin d'éviter une analyse universaliste inappropriée. Ce faisant, les rôles de l'État se confirment, comme organisateur et coordinateur des délibérations et des structurations entre acteurs, dans ses fonctions d'allocation et de redistribution et, enfin, aux côtés des autres parties prenantes, comme gardien de l'intérêt et du bien-être général.

BIBLIOGRAPHIE

AKNIN A., SERFATI C. (2008) Guerres pour les ressources, rente et mondialisation, *Mondes en développement*, n° 143, 27-42.

ANDION C. (2006) Développement territorial durable en milieu rural, gouvernance et rôle des organisations non gouvernementales : l'État de Santa Catarina au Brésil, *Mondes en développement*, n° 136, 85-100.

AVOM D., MALAH KUETE F., NGUEMKAP KOUAMO R. (2021) La décentralisation éducative améliore-t-elle l'efficience technique des écoles primaires en Afrique subsaharienne ?, *Mondes en développement*, n° 195, 53-74.

BANQUE MONDIALE (2001) *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001. Combattre la pauvreté,* Paris, éditions ESKA, 381p.

BANQUE MONDIALE (2005) *Rapport annuel 2005*, Washington, 65 p.

BANQUE MONDIALE (2010) *Rapport annuel 2010*, Washington, 32 p.

BANQUE MONDIALE (2015) *Rapport annuel 2015*, Washington, 67 p.

BANQUE MONDIALE (2021) *Rapport annuel 2021. De la crise à une reprise verte, résiliente et inclusive*, Washington, 122 p.

BARRAULT-STELLA L., MAILLET A., VOMMARO G. (2019) Étudier les transformations de l'action publique en Amérique latine : de terrains « exotiques » à la fécondité conceptuelle d'enquêtes situées, *Gouvernement et action publique*, OL8, 9-34.

BÉRENGER V., VÉREZ J.-C. (2021) Les politiques publiques peuvent-elles lutter contre la sous-nutrition des enfants ? Application au Sénégal, *Mondes en développement*, n° 195, 29-52.

BERTINELLI L., BOURGAIN A., DIAMOUTENE A. (2021) Contribution fiscale des entreprises au Mali : étude sur données individuelles, *Mondes en développement*, n° 195, 75-94.

BURGOS-VIGNA D. (2003) L'évolution de l'action collective à Villa el Salvador (Lima) : de la communauté autogérée au budget participatif, *Mondes en développement*, n° 124, 113-130.

CHOI Y., NG C. (2017) Land Use Change and its Drivers in the Transboundary Shenzhen River Catchment, China, *Mondes en développement*, n° 177, 29-46.

DARBON D., PROVINI O. (2018) « Penser l'action publique » en contextes africains : les enjeux d'une décentration, *Gouvernement et action publique*, OL7, 9-29. https://doi.org/10.3917/gap.182.0009

© De Boeck Supérieur | Téléchargé le 06/06/2023 sur www.cairn.info via Université Catholique de Louvain (IP: 193.190.244.20)

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES NATIONS UNIES (2010). *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2010,* juin, 76 p. MDG Report 2010 Fr 20100612 r10.indd (un.org)

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES NATIONS UNIES (2020) *Rapport sur les objectifs de développement durable. Rapport 2020*, 65 p. The-Sustainable-Development-Goals-Report-2020_French.pdf (un.org)

EBOKO F., HANE F., DEMANGE É., FAYE S. (2015) Gouvernance et sida en Afrique : instruments de l'action publique internationale, l'exemple du Fonds mondial, *Mondes en développement*, n° 170, 59-74.

FOURNIER P., KARSENTY A. (2008) États "défaillants" : le secteur forestier en Afrique centrale, *Mondes en développement*, n° 143, 43-56.

FROGER G. (2006) Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable, *Mondes en développement*, n° 136, 11-28.

KAUFFER E., MEDINA L., RODRÍGUEZ T. (2017) La gestion partagée des bassins hydrographiques transfrontaliers en Mésoamérique, source d'innovation dans la gouvernance de la coopération, *Mondes en développement*, n° 177, 47-61.

LAPEYRE R. (2006) Conflits d'usage et gouvernance décentralisée du tourisme en zones rurales namibiennes : peut-on privatiser le bien commun touristique ?, *Mondes en développement*, n° 136, 67-84.

LARROUQUÉ D. (2019) Au-delà de la distinction entre politiques d'État et politiques de gouvernement, une réflexion sur le *policy making* et ses évolutions en Amérique latine, *Mondes en développement*, n° 188, 33-50.

LAVIGNE DELVILLE P. (2017) Regards sur l'action publique en Afrique, *Anthropologie & développement* [En ligne], 45. https://doi.org/10.4000/anthropodev.540

LEE F., CHU V. (2017) Policy Entrepreneurship, Policy Diffusion and Transboundary Environmental Regulation: Evidence from Southern China, *Mondes en développement*, n° 177, 13-27.

LELOUP F. (2008). Introduction, *Mondes en développement*, n° 143, 7-10.

MULLER P. (2004) L'État en action revisité, *Pôle Sud*, n° 21, 31-42.

NGEFOR G. (2011) Les projets d'approvisionnement communautaire en eau : une arène d'expression des mécontentements politiques. Le cas de Kumbo, au Cameroun, *Mondes en développement*, n° 155, 59-76.

POIROT J. (2006) Quelle gouvernance pour la mise en œuvre du principe de précaution ?, *Mondes en développement*, n° 136, 49-65.

QUENAULT B. (2006) Protocole de Kyoto et gouvernance écologique mondiale : enjeux et perspectives des engagements post-2012, *Mondes en développement*, n° 136, 29-47.

SAWADOGO B., MAISONNAVE H. (2021) Politiques de subventions aux engrais au Burkina Faso : une comparaison des impacts par mode de financement à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable, *Mondes en développement*, n° 195, 11-28.

SEETHANEN S. (2008) Le rôle de l'État dans l'économie en Inde : entre libéralisation et réforme des entreprises publiques, *Mondes en développement*, n° 143, 57-68.

SOMVILLE V. (2006) Leçons de l'expérience de décentralisation en Inde, dans l'État du Kérala, *Mondes en développement*, n° 133, 83-99.

WAUTELET J.-M. (2008) L'État entre économie populaire et reproduction inégalitaire, *Mondes en développement*, n° 143, 11-26.

© De Boeck Supérieur | Téléchargé le 06/06/2023 sur www.cairn.info via Université Catholique de Louvain (IP: 193.190.244.20)